



# Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets

SDI Limited

Version Num: 6.1.1.1

Date de revision: **12/01/2016**

Date d'impression: **08/04/2016**

date initiale: **Pas Disponible**

L.GHS.CAN.FR

## SECTION 1 IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit	Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

### Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
--	---

### Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	SDI Limited	SDI Brazil Industria E Comercio Ltda	SDI Germany GmbH
Adresse	3-15 Brunson Street VIC Bayswater 3153 Australia	Rua Dr. Virgilio de Carvalho Pinto, 612 São Paulo CEP 05415-020 Brazil	Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany
Téléphone	+61 3 8727 7111 (Business Hours)	+55 11 3092 7100	+49 0 2203 9255 0
Fax	+61 3 8727 7222	+55 11 3092 7101	+49 0 2203 9255 200
Site Internet	www.sdi.com.au	www.sdi.com.au	www.sdi.com.au
Courriel	info@sdi.com.au	brasil@sdi.com.au	germany@sdi.com.au

Nom commercial de l'entreprise	SDI (North America) Inc.
Adresse	1279 Hamilton Parkway IL Itasca 60143 United States
Téléphone	+1 630 361 9200 (Business hours)
Fax	Pas Disponible
Site Internet	Pas Disponible
Courriel	USA.Canada@sdi.com.au

### Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	SDI Limited	Pas Disponible	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+61 3 8727 7111	Pas Disponible	Pas Disponible
Autres numéros de téléphone d'urgence	ray.cahill@sdi.com.au	Pas Disponible	Pas Disponible

Association / Organisation	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+61 3 8727 7111
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification de la substance ou du mélange

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical;  
SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

**NFPA 704 diamond**



Note : Les numéros de catégories de danger de la classification du SGH dans la section 2 de ces FDS ne doivent pas être utilisés pour remplir le diamant NFPA 704.

**SYMBOLES SIMDUT CANADIENNES**

<b>Classification</b>	Sans Objet
-----------------------	------------

**Éléments d'étiquetage**

<b>Éléments pour étiquette GHS</b>	Sans Objet
------------------------------------	------------

<b>MENTION D'AVERTISSEMENT</b>	<b>SANS OBJET</b>
--------------------------------	-------------------

**Déclaration(s) sur les risques**

Sans Objet

**Dangers non classés ailleurs (HNOC)**

Sans Objet

**Déclarations de Sécurité: Prévention**

Sans Objet

**Déclarations de Sécurité: Réponse**

Sans Objet

**Déclarations de Sécurité: Stockage**

Sans Objet

**Déclarations de Sécurité: Élimination**

Sans Objet

**SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Substances**

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

**Mélanges**

Numéro CAS	%[poids]	Nom
		tablets and alloy powder contains
7440-22-4	40-70	<u>argent</u>
7440-31-5	20-30	<u>étain</u>
7440-50-8	5-30	<u>cuivre</u>
7440-74-6	0-0.5	<u>indium</u>
7440-66-6	0-0.5	<u>zinc</u>

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

**SECTION 4 PREMIERS SECOURS**

**Description des premiers secours**

<b>Contact des yeux</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire.</li> <li>▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.</li> <li>▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.</li> <li>▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</li> </ul>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).</li> <li>▶ Consultez un médecin s'il y a une irritation.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si de la poussière est inhalée depuis la zone contaminée :</li> <li>▶ Encourager le patient à se moucher et s'assurer de voies respiratoires claires.</li> <li>▶ Demander au patient de se rincer la bouche avec de l'eau mais de ne pas boire d'eau.</li> <li>▶ Rechercher immédiatement une attention médicale.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<p>Consulter un médecin. L'ingestion peut conduire à des nausées, une irritation abdominale, des douleurs et des vomissements.</p>

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter symptomatiquement.

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

- ▶ Eau pulvérisée - Quantités d'arrosage uniquement.
- ▶ Mousse.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ Dioxyde de carbone.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
------------------------	------------

### Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte Incendie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.</li> <li>▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.</li> </ul>
Risque D'Incendie/Explosion	<p>Peut émettre des fumées toxiques.</p> <p>Les marchandises ou objets fabriqués peuvent poser un risque d'incendie lorsque leurs couches extérieures sont constituées de polymères ou lorsque l'emballage inflammable est toujours en place.</p> <p>Certaines substances que l'on trouve dans leur composition peuvent se dégrader ou devenir volatiles lorsqu'elles sont exposées à de fortes températures. Cela peut créer un risque secondaire.</p>

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nettoyer immédiatement les éclaboussures.</li> <li>▶ Éviter de respirer les poussières et éviter un contact avec la peau et les yeux.</li> <li>▶ Porter des vêtements de protection, des lunettes de sécurité, des gants et un respirateur contre les poussières.</li> <li>▶ Suivre les procédures de nettoyage à sec et éviter de créer de la poussière.</li> <li>▶ Aspirer, retirer avec une pelle ou aspirer.</li> <li>▶ Placer le produit répandu dans un container propre, étiqueté, sec et avec une système de fermeture.</li> </ul>
Éclaboussures Majeures	<p>Risque faible.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Vider le lieu de son personnel.</li> <li>▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>▶ Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection et un respirateur contre les poussières.</li> <li>▶ Prévenir les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.</li> <li>▶ Contenir avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.</li> <li>▶ Collecter le produit récupérable dans des containers étiquetés pour un recyclage.</li> <li>▶ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite et le placer dans des containers appropriés pour une élimination.</li> <li>▶ Nettoyer la zone et éviter les écoulements d'entrer dans les drains ou égouts.</li> <li>▶ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.</li> </ul>

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Éviter tout contact personnel, inhalation incluse.</li> <li>▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.</li> <li>▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé.</li> <li>▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux.</li> <li>▶ <b>NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée.</b></li> <li>▶ <b>NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine.</b></li> <li>▶ Éviter un contact avec un matériel incompatible.</li> <li>▶ <b>Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer.</b></li> <li>▶ Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés.</li> <li>▶ Éviter les dommages physiques des containers.</li> <li>▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation.</li> <li>▶ Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément.</li> <li>▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.</li> <li>▶ Utiliser des conditions de travail appropriées.</li> <li>▶ Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant.</li> <li>▶ L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.</li> </ul>
Autres Données	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ne pas stocker avec des produits incompatibles.</li> <li>▶ Stocker dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la chaleur et du soleil.</li> </ul>

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>NE ré emballez PAS.</b> Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant.</li> <li>▶ Conserver en-dessous de 25 deg. C.</li> </ul>
Incompatibilité de Stockage	Éviter les acides forts.

## SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Continued...

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical;  
SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	argent	Silver, metal and soluble compounds (as Ag)	0.01 mg/m3 / --- ppm	0.03 mg/m3 / --- ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	argent	Silver, metal	0.1 mg/m3	0.3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	argent	Argent, métal	0,1 mg/m3	0,3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	argent	Silver - Elemental / Metal	0.1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: argyria
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	argent	Silver, and compounds - Metal, dust and fume	0.1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Argyria
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	argent	Silver, and compounds - Soluble compounds, as Ag	0.01 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Argyria
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	argent	Pas Disponible	0.1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	argent	Pas Disponible	0.01 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	argent	Silver - Metal	0.1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	argent	Silver and Compounds (as Ag)	0.01 mg/m3	0.03 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	argent	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Classified (PNOC)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(N) - the 8-hour TWA listed in the Table is for the total dust. The substance also has an 8-hour TWA of 3 mg/m3 for the respirable fraction.
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	argent	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS)	10, 3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	argent	Argent / Argent: Métal	0,1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	étain	Tin, organic compounds (as Sn) - Skin	0.1 mg/m3 / --- ppm	0.2 mg/m3 / --- ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	étain	Tin, (as Sn): / Tin, (as Sn): metal	2 mg/m3	4 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	étain	Étain (comme Sn) : Métal	2 mg/m3	4 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	étain	Tin - Metal	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	étain	Tin, as Sn: Metal	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	étain	Tin - Metal	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	étain	Tin, as Sn - Metal	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	étain	Étain / Étain: Métal	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	cuivre	Copper - Fume / Copper - Dusts and mists (as Cu)	0.2 mg/m3 / 1 mg/m3 / --- ppm	0.2 mg/m3 / 2 mg/m3 / --- ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	cuivre	Copper, (as Cu): fume / Copper, (as Cu): dusts and mists	0.2 mg/m3 / 1 mg/m3	0.6 mg/m3 / 3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	cuivre	Cuivre (comme Cu) : Fumée / Cuivre (comme Cu) : Poussières et brouillards / Cuivre (comme Cu) : Poussière de coton, brute	0,2 mg/m3 / 1 mg/m3	0,6 mg/m3 / 3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical;  
SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	cuivre	Copper - Fume (as Cu) / Copper - Dusts and/or mists (as Cu)	0.2 mg/m3 / 1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: irritation; GI; metal fume fever
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	cuivre	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Inhalable particles / Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Respirable particles	10 mg/m3 / 3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	See Appendix B current TLV/BEI Book
Canada - Île-du-Prince- Édouard Limites d'exposition professionnelle	cuivre	Copper - Fume, as Cu / Copper - Dusts and mists, as Cu	0.2 mg/m3 / 1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Irr; GI; metal fume fever; BEI
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	cuivre	Pas Disponible	0.2 mg/m3 / 1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	cuivre	Copper - Fume / Copper - Dusts/mists, as Cu	0.2 mg/m3 / 1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	cuivre	Copper - Dusts and mists, as Cu / Copper - Fume, as Cu	1 mg/m3 / 0.2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	cuivre	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS)	10, 3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	cuivre	Cuivre, fumées de (exprimée en Cu) / Cuivre, poussières et brouillards de (exprimée en Cu)	0,2 mg/m3 / 1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	indium	Indium and compounds (as In)	0.1 mg/m3 / --- ppm	0.3 mg/m3 / --- ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	indium	Indium and Compounds, (as In)	0.1 mg/m3	0.3 mg/m3	Pas Disponible	T20 (Indium pho-sphide)
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	indium	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified: Inhalable fraction++ / Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified: Respirable fraction++	10 mg/m3 / 3 mg/m3	20 mg/m3 / 6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	indium	Indium et composés (comme In)	0,1 mg/m3	0,3 mg/m3	Pas Disponible	Annexe R (phosphure d'indium)
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	indium	Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées autrement : Fraction respirable	3 mg/m3	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	indium	Indium and compounds (as In)	0.1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: pulmonary edema; pneumonitis; dental erosion; malase
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	indium	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Inhalable particles / Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Respirable particles	10 mg/m3 / 3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	See Appendix B current TLV/BEI Book
Canada - Île-du-Prince- Édouard Limites d'exposition professionnelle	indium	Indium and compounds, as In	0.1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Pulm edema; pneumonitis; dental erosion; malaise
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	indium	Pas Disponible	0.1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	indium	Indium & compounds, as In	0.1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	indium	Particulate Not Otherwise Regulated - Total / Particulate Not Otherwise Regulated - Respirable	10 mg/m3 / 3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	indium	Indium and compounds, as In	0.1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Indium phosphide is an IARC group 2A carcinogen
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	indium	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Classified (PNOC)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(N) - the 8-hour TWA listed in the Table is for the total dust. The substance also has an 8-hour TWA of 3 mg/m3 for the respirable fraction.
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	indium	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS)	10, 3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	indium	Indium and its compounds (expressed as In)	0,1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	indium	Dust Not Otherwise Classified (NCOA)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pt, La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	zinc	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified: Inhalable fraction++ / Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified: Respirable fraction++	10 mg/m3 / 3 mg/m3	20 mg/m3 / 6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	zinc	Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées autrement : Fraction respirable	3 mg/m3	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	zinc	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Inhalable particles / Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Respirable particles	10 mg/m3 / 3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	See Appendix B current TLV/BEI Book
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	zinc	Particulate Not Otherwise Regulated - Total / Particulate Not Otherwise Regulated - Respirable	10 mg/m3 / 3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	zinc	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Classified (PNOC)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(N) - the 8-hour TWA listed in the Table is for the total dust. The substance also has an 8-hour TWA of 3 mg/m3 for the respirable fraction.
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	zinc	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS)	10, 3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	zinc	Dust Not Otherwise Classified (NCOA)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pt, La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.

**LIMITES D'URGENCE**

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
argent	Silver	0.1 mg/m3	0.1 mg/m3	11 mg/m3
étain	Tin	6 mg/m3	67 mg/m3	400 mg/m3
cuivre	Copper	1 mg/m3	1 mg/m3	45 mg/m3
indium	Indium	0.1 mg/m3	0.1 mg/m3	0.45 mg/m3
zinc	Zinc	1.9 mg/m3	21 mg/m3	120 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
argent	N.E. mg/m3 / N.E. ppm	10 mg/m3
étain	Unknown mg/m3 / 400 mg/m3 / Unknown ppm	25 mg/m3 / 100 mg/m3
cuivre	N.E. mg/m3 / N.E. ppm	100 mg/m3
indium	Pas Disponible	Pas Disponible
zinc	Pas Disponible	Pas Disponible

**DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX****Contrôles de l'exposition**

<b>Contrôle d'ingénierie approprié</b>	Les marchandises ou objets fabriqués, dans leur conditionnement d'origine, ne nécessitent généralement pas des contrôles techniques pendant une manipulation ou utilisation normale. Des exceptions sont possibles en cas d'utilisation intensive et d'usure subséquente, pendant des opérations de recyclage ou d'enlèvement lorsque les substances qui se trouvent dans la marchandise peuvent être rejetées dans l'environnement.
<b>Protection Individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.</li> <li>▶ Masque chimique.</li> <li>▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.</li> </ul>
<b>Protection de la peau</b>	Voir protection Main ci-dessous
<b>Protection des mains / pieds</b>	Porter des gants imperméables.
<b>Protection corporelle</b>	Voir Autre protection ci-dessous
<b>Autres protections</b>	Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. <b>SINON:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Protections.</li> <li>▶ Crème écran.</li> <li>▶ Unité de nettoyage pour les yeux.</li> </ul>
<b>Les risques thermiques</b>	Pas Disponible

**SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Pas Disponible		
<b>État Physique</b>	fabriqués	<b>Densité relative (Water = 1)</b>	Pas Disponible
<b>Odeur</b>	Pas Disponible	<b>Coefficient de partition n-octanol / eau</b>	Pas Disponible
<b>Seuil pour les odeurs</b>	Pas Disponible	<b>Température d'auto-allumage (°C)</b>	Sans Objet

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

<b>pH (comme fourni)</b>	Sans Objet	<b>Température de décomposition</b>	Sans Objet
<b>Point de fusion / point de congélation (° C)</b>	Undetermined (>500)	<b>Viscosité (cSt)</b>	Sans Objet
<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)</b>	Undetermined (>900)	<b>Poids Moléculaire (g/mol)</b>	Sans Objet
<b>Point d'éclair (°C)</b>	Sans Objet	<b>goût</b>	Pas Disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans Objet	<b>Propriétés explosives</b>	Pas Disponible
<b>Inflammabilité</b>	Sans Objet	<b>Propriétés oxydantes</b>	Pas Disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Sans Objet	<b>La tension de surface (dyn/cm or mN/m)</b>	Sans Objet
<b>Limite inférieure d'explosivité (LIE)</b>	Sans Objet	<b>Composé volatile (%vol)</b>	Sans Objet
<b>Pression de vapeur (kPa)</b>	Sans Objet	<b>Groupe du Gaz</b>	Pas Disponible
<b>hydrosolubilité (g/L)</b>	Immiscible	<b>pH en solution (1%)</b>	Sans Objet
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Sans Objet	<b>VOC g/L</b>	Pas Disponible

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Voir section 7
<b>Stabilité chimique</b>	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Voir section 7
<b>Conditions à éviter</b>	Voir section 7
<b>Matières incompatibles</b>	Voir section 7
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Voir Section 5

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les effets toxicologiques

<b>Inhalé</b>	Le produit n'est pas connu pour produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire après une inhalation (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, des effets négatifs systémiques ont été produit suite à l'exposition d'animaux par au moins une voie et la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.
<b>Ingestion</b>	Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu.
<b>Contact avec la peau</b>	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels. Une irritation et des réactions de la peau sont possibles avec des peaux sensibles Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
<b>Yeux</b>	Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).
<b>Chronique</b>	Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.

<b>Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>argent</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Orale (rat) LD 50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Pas Disponible
<b>étain</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Pas Disponible
	Orale (rat) LD 50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	
<b>cuivre</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Nil Reported
	Inhalatoire (rat) LC50: 0.733 mg/4 h <sup>[1]</sup>	
	Inhalatoire (rat) LC50: 1.03 mg/4 h <sup>[1]</sup>	
	Inhalatoire (rat) LC50: 1.67 mg/4 h <sup>[1]</sup>	
	Orale (rat) LD 50: 300-500 mg/kg <sup>[1]</sup>	

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

<b>indium</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>zinc</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermiquel (lapin) LD50: 1130 mg/kg <sup>[2]</sup> Orale (rat) LD 50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Pas Disponible
<b>Légende:</b>	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

<b>CUIVRE</b>	WARNING: Inhalation of high concentrations of copper fume may cause "metal fume fever", an acute industrial disease of short duration. Symptoms are tiredness, influenza like respiratory tract irritation with fever.
<b>ZINC</b>	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaississement de la peau.
<b>ÉTAIN &amp; INDIUM</b>	Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.

<b>toxicité aiguë</b>	☐	<b>Cancérogénicité</b>	☐
<b>Irritation / corrosion</b>	☐	<b>reproducteur</b>	☐
<b>Lésions oculaires graves / irritation</b>	☐	<b>STOT - exposition unique</b>	☐
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	☐	<b>STOT - exposition répétée</b>	☐
<b>Mutagénéité</b>	☐	<b>risque d'aspiration</b>	☐

**Légende:** ✗ – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification  
✔ – Données nécessaires à la classification disponible  
☐ – Données non disponibles pour faire la classification

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Toxicité

Composant	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
argent	BCF	336	crustacés	0.02mg/L	4
argent	EC50	48	crustacés	0.00024mg/L	4
argent	EC50	96	Sans Objet	0.001628837mg/L	4
argent	LC50	96	Poisson	0.0012mg/L	2
argent	NOEC	480	crustacés	0.00031mg/L	2
étain	EC50	48	crustacés	0.00018mg/L	5
étain	LC50	96	Poisson	>0.0124mg/L	2
étain	NOEC	168	crustacés	<0.005mg/L	2
étain	EC50	72	Sans Objet	>0.0192mg/L	2
cuivre	BCF	960	Poisson	200mg/L	4
cuivre	EC50	72	Sans Objet	0.013335mg/L	4
cuivre	NOEC	96	crustacés	0.0008mg/L	4
cuivre	EC50	48	crustacés	0.001mg/L	5
cuivre	EC50	96	crustacés	0.001mg/L	5
cuivre	LC50	96	Poisson	0.0028mg/L	2
zinc	BCF	360	Sans Objet	9mg/L	4
zinc	EC50	72	Sans Objet	0.106mg/L	4
zinc	LC50	96	Poisson	0.00272mg/L	4
zinc	EC50	120	Poisson	0.00033mg/L	5
zinc	EC50	48	crustacés	0.04mg/L	5
zinc	NOEC	72	Sans Objet	0.000084981mg/L	2

#### Légende:

Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### Persistence et dégradabilité

Composant	Persistence: Eau/Sol	Persistence: Air
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

### Potentiel de bioaccumulation

Continued...

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

Composant	Bioaccumulation
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

**Mobilité dans le sol**

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

**SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des déchets**

Élimination du produit / emballage	
	<p>Consulter les autorités de gestion des déchets pour savoir où les disposer.</p> <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</p> <p>Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</p> <p>Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p>

**SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Étiquettes nécessaires**

Polluant marin	
	aucun

**Transport par terre (TDG): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

**Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

**Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Sans Objet

**SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

**ARGENT(7440-22-4) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle

Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail

Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

**ÉTAIN(7440-31-5) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle

Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail

Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

**CUIVRE(7440-50-8) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle

Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail

Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

**INDIUM(7440-74-6) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle

Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail

Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

**ZINC(7440-66-6) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical;  
SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle

Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada en identité judiciaire services chimique cancérigène évaluation - Tableau 1 - Produits chimiques considérées pour l'évaluation (en anglais)

Canada en identité judiciaire services chimique cancérigène évaluation - Tableau 1 - Produits chimiques considérées pour l'évaluation (Français)

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Y
Canada - NDSL	N (zinc; indium; cuivre; étain; argent)
Chine - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japon - ENCS	N (zinc; indium; cuivre; étain; argent)
Corée - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
É.-U.A. - TSCA	Y
<b>Légende:</b>	<i>O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i>

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

### autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

### Définitions et abréviations

PC— TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil

LOD : Limite de détection

OTV : Valeur de seuil olfactif

FBC : Facteurs de bioconcentration

IBE : Indice biologique d'exposition

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'après leur utilisation.

### Other information:

Prepared by: SDI Limited

3-15 Brunson Street, Bayswater Victoria, 3153, Australia

Phone Number: +61 3 8727 7111

Date of preparation/revision: 23rd September 2015

Department issuing SDS: Research and Development

Contact: Technical Director